

Postulat

Créer des emplois protégés en entreprise – une expérience valorisante et responsable

L'article paru dans le quotidien 24 Heures du 20 juin 2019 titrait
« Au café ou à l'hôpital, des employés presque comme les autres ».

Cet article parle des 51 Vaudois avec une déficience mentale qui, avec le soutien de Pro Infirmis, travaillent en entreprise. A ceux-ci s'ajoutent 36 personnes avec des atteintes physiques, telles que des séquelles d'accident.

Il s'agit de la prestation InsertH : un programme d'insertion socio professionnelle qui existe depuis 2011 chez Pro Infirmis dont son service aide à créer des emplois sur mesures avec et au sein des entreprises du canton de Vaud. Il s'agit toujours de temps partiel. Il n'y a pas de minimum. Les candidats sélectionnés deviennent les employés des sociétés partenaires. Un suivi est offert aussi longtemps que l'emploi adapté est en place. Ce soutien, fourni par des conseillers en insertion, est gratuit pour l'employeur. Un collègue référent ou mentor doit être nommé chez l'employeur. Il sera informé en amont des forces et besoins particuliers de la personne en situation de handicap. Un stage de 3 mois permet à chaque partenaire de décider ou non d'un engagement.

Le budget annuel d'InsertH est de Fr. 604'373.-, payé à hauteur de Fr. 600'773.- par l'Etat de Vaud et le reste par des fonds privés.

La création d'emploi protégé en entreprise est une expérience valorisante et responsable tant pour l'entreprise que pour l'employé concerné.

La rémunération des employés avec un handicap est fixée par Pro Infirmis. Elle peut aller de Fr. 5.- à 10.-/heure. Elle est à la charge de l'employeur et s'ajoute à la rente entière de l'assurance invalidité du bénéficiaire.

Pour les personnes engagées, il est très stimulant de travailler dans une vraie entreprise. Ils disent : « Ici, je me sens utile. Je ne me sens pas heureux. Je suis plus qu'heureux. » « Merci de m'offrir la possibilité de voir comment se passe le monde du travail en dehors d'un atelier protégé ¹. »

Ça les aide à prendre leur indépendance et du côté des entreprises aussi, les effets sont positifs. En termes d'image, mais aussi de cohésion d'équipe et de cohésion sociale. La motivation au travail des collaborateurs qui accueillent une personne en situation de handicap augmente.

- Par exemple, Coop Valais a même évoqué une baisse du taux d'absentéisme auprès des équipes accueillant un handicapé.

¹ https://www.info-handicap.ch/images/Candidats_insertH_web.pdf

- Et le CHUV, où quatre démarches d'insertion sont en cours, indique vouloir à terme inscrire l'inclusion de ces personnes dans leur politique RH.
- La Ville de Pully a créé 3 postes protégés avec InsertH : aux archives, aux jardins, au musée (référence auprès du Municipal Nicolas Leuba).
- Quant à Starbucks, un employé heureux, atteint de trisomie 21, se réjouit, quatre fois par semaine, de se rendre à son travail pour s'acquitter des diverses tâches qui l'attendent. Depuis l'article, Starbucks a engagé un second employé en situation de handicap à Lausanne. Il faut ajouter que le statut d'employé fait partie des mesures qui visent à mieux inclure ces personnes dans la société civile.

Nous demandons à la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires pour étudier la possibilité de créer des emplois protégés au sein de la Commune et de son administration à travers la prestation d'InsertH ou tout autre organisme qui offre les mêmes prestations.

Ceci ne pourrait que renforcer la cohésion au sein des collaboratrices et collaborateurs de la Commune et de l'Administration communale et rendre un immense service aux personnes en situation de handicap.

Pour le groupe socialiste
Geneviève Nosedà Guignard et consorts

Geneviève Nosedà Guignard

Prilly, le 18 novembre 2019

A. Zeb

Quint

8

Stefano

Gianni Le

Alain

Oliver Luchs

J. Huet